

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 14 décembre 2024 à 17h00, à la Maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Angelo Chittani

Présences :	Effectif :	29	Sont excusés :	M. S. Persoz
	À l'appel :	26		M. L. Wiget
	Excusés :	3		M. R. Dobler
	Absent :	0		

Sont également présents :

Mme Isabelle Garcia, Présidente du Conseil communal
M. André Grandjean, Vice-Président du Conseil communal
Mme Laila Cinotti, Secrétaire du Conseil communal
M. Ch.-Antoine Evangelista, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, Comptable
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2024
3. Nomination de 5 membres à la commission viticole
4. Examen et adoption du budget 2025
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la convention GSR-EDL valable dès le 1^{er} janvier 2025
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du groupe Ensemble pour Cressier « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier »
7. Points en suspens – informations du Conseil communal
8. Divers

1. Correspondance - Appel

M. A. Chittani, Président :

Mesdames, Messieurs,

Il est actuellement 17h00.

Je vous souhaite la bienvenue dans cette séance du Conseil général du 14 décembre 2024.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour. Est-ce que l'ordre du jour appelle à des remarques ou des modifications de votre part ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal souhaite apporter une modification de l'ordre du jour, au point 3 : « Création et nomination de 5 membres à la commission viticole »

M. A. Chittani, Président :

Merci. On y reviendra au point 3 et on proposera la modification à ce moment-là.

En ce qui concerne la correspondance, nous avons reçu les annonces d'excusés de ce soir :

M. Sylvain Persoz, M. Lawrence Wiget et M. Raymond Dobler. Je passe désormais la parole à Mme G. Pollicino pour l'appel.

Appel selon la liste des présences par Mme G. Pollicino.

À l'appel : 24 personnes présentes, 3 excusées et 2 absentes. La majorité absolue est à 13.
Arrivées de membres en cours de séance, dans la finalité : 26 personnes présentes, 3 excusés et aucun absent. La majorité absolue passe à 14.

M. A. Chittani, Président :

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2024

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que ce document appelle à des commentaires de votre part? Ce n'est pas le cas, je déclare ce procès-verbal adopté par tous les membres présents. Merci à son autrice ou son auteur.

3. Création et nomination de 5 membres à la commission viticole

M. A. Chittani, Président :

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour dont l'intitulé a été modifié. Mme Garcia souhaitez-vous commenter cette modification ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est tout simplement la création et nomination de 5 membres à la commission viticole.

M. A. Chittani, Président :

Merci. Je vous propose de voter la modification de ce point par la création et nomination de 5 membres à la commission viticole en levant la main. La modification est acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la nomination des 5 membres. Est-ce que des personnes souhaitent se nommer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR propose Messieurs Raymond Fuchs, Jean-Luc Descombes et Michel Gaston Veillard en tant que membres de la Commission viticole.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier propose Madame Françoise Maire et M. Jean-Bernard Simonet en tant que membres de la Commission viticole.

M. A. Chittani, Président :

Suite aux propositions, je vous propose d'accepter ces nominations par un lever de main. Les 5 personnes nommées sont acceptées à l'unanimité.

Un membre du Conseil général vient d'arriver, nous sommes un de plus. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Examen et adoption du budget 2025

M. A. Chittani, Président :

Je passe la parole à la Conseillère communale en charge des finances, Mme Laila Cinotti.

Mme. L. Cinotti, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Pour ceux qui ont le format PDF, nous allons commencer à la page 46. Pour ceux qui ont le format papier, cela va commencer au chapitre « Résultat ».

Lecture du budget par Mme L. Cinotti

M. A. Chittani, Président :

Merci Mme Cinotti et merci à Mme Petermann pour la rédaction. Est-ce que maintenant une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, nous tenons à remercier notre comptable Christelle Petermann, l'administrateur Raphaël Constantin, les conseillers communaux et la commission financière. Ensemble, ils ont su mener à bien l'établissement du budget, un exercice très délicat et d'autant plus difficile que notre marge de manœuvre qui n'atteint même pas 15% du budget total est très limitée.

Ce 9^{ème} budget établi sous MCH2 est largement déficitaire, un déficit qui atteint 6.26% des charges d'exploitations. Pour mémoire, ce taux était même de 7.04% en 2024. Voici quelques éléments, parmi d'autres, qui expliquent cette situation.

Concernant la scolarité obligatoire, nous constatons que le montant des frais par élève est supérieur pour chacun des 3 cycles. Quant à l'effectif, il diminue uniquement au cycle 2, mais est plus important aux cycles 1 et 3. La part communale au Syndicat de l'éorén augmente dès lors globalement de presque CHF 190'000.- par rapport au budget 2024.

Au chapitre de la sécurité sociale selon les chiffres transmis par l'Etat, la part communale aux subsides LAMal augmente de quelques CHF 24'000.-, celle liée à l'aide sociale diminue en revanche de près de CHF 37'000.-.

Les secteurs que nous pouvons maîtriser et où il est possible de réaliser des économies concernent presque exclusivement l'entretien de notre patrimoine. Les travaux prévus en 2025 liés au Château, à la Maison Vallier, au bâtiment parascolaire, aux bâtiments et terrain des Prélards, à la cabane de la Raisse, à l'Ancien stand et au Collège ainsi que ceux portant sur l'entretien des routes et des ouvrages d'aménagement sont à notre avis tout à fait judicieux. Les montants budgétisés restent globalement dans la fourchette des prévisions des années précédentes.

Concernant les revenus fiscaux, nous constatons avec satisfaction que selon une projection du service des contributions nous pourrions tabler en 2025 sur une augmentation de CHF 100'000.-, ceci tout en restant très prudent.

Un autre fait réjouissant consiste en la diminution de CHF 60'000.- par rapport au budget 2024 des intérêts passifs liés aux engagements à long terme.

Quant au budget des investissements, il doit respecter le règlement communal sur les finances, relatif au frein à l'endettement. Pour y parvenir, un degré d'autofinancement minimal entre 50 et 70% est exigé. A noter que depuis 2019 notre taux d'endettement reste dans la même fourchette.

Etant donné que le résultat du budget de fonctionnement entre directement dans le calcul du degré d'autofinancement, le montant des investissements nets pour 2025 est limité. Ceux-ci concernent donc

- la mise en place de la gestion électronique des données
- le remplacement des stores au collège
- la réalisation des 2 stations de 5 cycles Neuch'roule pour lesquelles le crédit a déjà été voté en octobre 2020
- l'acquisition de 2 abris pour vélos à la gare et aux Prélards
- la part de l'aménagement des dessertes aux Devins non couvert par un prélèvement légal sur le fonds dessertes
- Quant à la création de la tombe du souvenir au cimetière, elle sera financée par le fonds Varo
- A ces investissements s'ajoutent 2 objets dans le chapitre autofinancé de l'approvisionnement en eau.

Encore un mot concernant les indicateurs financiers. L'excédent de charges de CHF 637'090.- du budget de fonctionnement 2025 est considéré sans surprise comme « exagéré », compte tenu du degré de couverture des revenus déterminants. La fortune communale, heureusement bien reconstituée, nous permet toutefois d'absorber cet excédent de charges.

Notre taux d'endettement net et notre part des charges d'intérêts continuent d'être qualifiés de « bon ».

La part du service de la dette est toujours « acceptable », la dette brute par rapport aux revenus est considérée étant « bon » et le taux d'autofinancement « faible ».

En revanche la proposition des investissements devient « moyen » et le poids des intérêts passifs « faible ».

Bref, nos indicateurs financiers restent globalement très bons par rapport à la moyenne cantonale.

L'excédent de charges du budget 2025 est tout sauf réjouissant. Comme mentionné dans le rapport, le Conseil communal poursuit ses réflexions de fond pour chercher des économies et augmenter les revenus partout où c'est possible. Le groupe PLR reste confiant que des pistes peuvent être trouvées et attend le rapport annoncé à ce sujet.

Par ailleurs, nous rappelons aussi que le budget se base sur des estimations prudentes au niveau des entrées fiscales et qu'une bonne surprise aux comptes, comme ce fut le cas en 2023, n'est dès lors pas exclue. Une augmentation du revenu de l'impôt foncier lié aux nouveaux immeubles destinés à la location, qui ne sont pas encore taxés, y contribuera certainement également.

Cela dit, le groupe PLR acceptera le budget de l'exercice 2025 tel que soumis ce jour et réitère ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et à sa présentation détaillée et bien commentée.

Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse d'avance des redites. Je crois que les constats généraux sont largement partagés avec le Groupe PLR. Le Groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance du projet de budget 2025 pour notre Commune. Il tient à remercier sincèrement les services de l'administration et le Conseil communal pour le travail effectué dans un contexte financier délicat et qui ne laisse que peu de marge de manœuvre.

En effet, un nouvel exercice budgétaire se conclut sur un déficit de plus de CHF 630'000.-. Ce sont plus de 6% de nos charges d'exploitation qui ne sont pas couvertes. Ce déficit, s'il se réalise, réduira également notre fortune de près de 15%. Si la situation générale reste selon les indicateurs financiers relativement bonne, elle n'en demeure pas moins préoccupante et n'est pas tenable à long terme.

Ce sont bien entendu les grands postes de charges, notamment l'école, les transports ou l'action sociale pour lesquels la maîtrise communale est faible qui dictent l'essentiel des dépenses de notre Commune. Dans cette optique, les revenus fiscaux sont également proposés par le Canton avec très peu de latitude de notre côté. Dans ce cadre, notre Groupe espère que la réalité sera, comme régulièrement ces dernières années, plus favorable que les prévisions.

En effet, par exemple, nous peinons à comprendre que les projections de revenus 2025 soient inférieurs aux revenus encaissés pour 2023, alors même que la population croît et que les salaires ont assez généralement été adaptés à l'inflation. Une nouvelle fois, nous déplorons le faible impôt des personnes morales. CHF 240'000.-, soit près de la moitié de ce qui est perçue par notre commune voisine de Cornaux et qui présente à peine 6% de ce que paient les habitantes et habitants. Alors qu'à Cornaux, cette proportion est également doublée.

Dans ce contexte, nous saluons les démarches entreprises par le Conseil de mise à jour des différents arrêtés et règlements qui permettraient de mieux utiliser les différents fonds et ou de revoir certaines pratiques en matière de taxe et facturation de prestations.

Eléments positifs pour ce budget 2025, les investissements. Bien que le montant soit limité par notre capacité financière, notre Groupe salue des projets divers et adaptés à toute notre population et propre à améliorer l'attractivité du village et développer ces prestations. Il y en a pour toutes les phases de la vie. Les plus jeunes iront dans un collège en bon état, les plus âgées pourront se déplacer à vélos en libre-service pour se rendre, pourquoi pas à leur heure travail dans la zone des Devins fraîchement équipée et bien plus tard auront une place dans notre village grâce à la tombe du souvenir. Tout cela avec des démarches administratives dématérialisées et une administration plus efficiente dans sa gestion et archivage des documents grâce à la Gestion Electronique des données (GED).

En conclusion, notre Groupe acceptera donc le budget proposé et remercie encore les services pour le travail effectué. Merci de votre attention.

M. A. Chittani, Président :

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver le budget 2025 sont priés de se manifester en levant la main. Le budget 2025 est accepté à l'unanimité. Nous relevons qu'une nouvelle personne est arrivée juste au début du point 4.

Lecture de l'arrêté par M. A. Chittani

Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la convention GSR-EDL
valable dès le 1er janvier 2025**

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Ce changement de convention ne concerne principalement que l'entrée en vigueur de la Commune de Laténa et de la sortie des quatre communes suite à la fusion qui a été acceptée en début d'année.

M. A. Chittani, Président :

Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je vous invite à passer au vote de l'adoption de ce rapport. L'adoption de ce rapport est acceptée à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté par M. A. Chittani

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité. Nous passons au point 6.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du groupe
Ensemble pour Cressier « Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le
village de Cressier »**

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que l'entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?

Mme F. Maire :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance de la réponse du conseil communal à la motion qu'il a déposé en juin 2021.

Les 4 points de cette motion ont été chacun traités de manière très développée et explicite et chaque réponse donne entière satisfaction.

Aussi, le Groupe Ensemble pour Cressier, tout en restant attentif à l'application des divers points remercie le Conseil Communal pour le traitement approfondi de cette motion.

M. A. Chittani, Président :

Merci. Je vous propose de voter le classement ou non de la motion par un lever de main. Le classement de la motion peut être réalisé car il est voté favorablement à l'unanimité. Passons au point 7.

7. Points en suspens – informations du Conseil communal

M. A. Chittani, Président :

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Ch.-A. Evangelista, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Juste une petite information concernant le chauffage à distance (CAD). Les travaux se déroulent très bien. Cela avance selon les projections établies dans le courant de l'année. Pour rappel dans le fonctionnement des travaux du CAD, c'est un chantier privé sur domaine public et le rôle du Conseil communal, des autorités de la commune, c'est d'accompagner et de voir s'il y a des problématiques qui surviennent, notamment sur notre réseau d'eau. J'ai été pas mal appréhendé dans les rues du village, on me pose des questions et c'est avec grand plaisir que j'y réponds. Un retour que je vous transmets de la part des responsables du Groupe E, il y a peu de villages où les travaux se déroulent dans un état d'esprit constructif, comme ça l'est ici à Cressier NE. Donc, à travers vous, je tiens à remercier aussi la population, parce qu'effectivement il y a des désagréments. C'est un grand projet, un beau projet qui va dans le bon sens pour notre terre finalement. Et l'on voit que les gens y participent et sont intéressés. Donc voilà, merci beaucoup.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Quelques nouvelles par rapport au Plan d'aménagement local (PAL). Je vous avais parlé la dernière fois qu'il avait été soumis une première fois au Service de l'aménagement du territoire (SAT). On a eu le retour de leur part. On s'est penché avec notre mandataire sur les réponses à donner qui étaient, 90% des réponses « techniques ». La commission PAL devait se réunir encore avant la fin de l'année, mais on a pris un petit peu de retard. Pas au niveau du PAL mais au niveau du plan d'équipement. Des séances ont déjà eues lieu avec les propriétaires fonciers. On a pris un petit peu de retard et on espère pouvoir finaliser ce plan d'équipement au mois de janvier 2025, avec le plan d'alignement et le tout va être transmis au SAT en un seul bloc.

En principe, on a peut-être un mois, un mois et demi de retard mais pas au-delà. Je vous redonnerai des informations au premier trimestre 2025. Merci.

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Deux points. Suite à la nomination du directeur du Centre des Deux Thiellies (C2T) au poste de directeur de l'école de la terre à Cernier (CPNE), plusieurs entretiens ont été réalisés et je peux vous annoncer maintenant que le nouveau directeur du C2T vient du Val-de-Travers et s'appelle M. Jean-Claude Othenin-Girard.

Pour la deuxième information, je vous annonce à titre personnel, que dès le 1^{er} février 2025 je vais changer de travail et vais aller travailler à la Police Cantonale en tant que spécialiste en informatique. On a dès lors dû faire un changement de suppléance étant donné que je ne peux pas représenter la Commune pour tout ce qui touche à la Police. Donc on a changé avec Laila Cinotti nos suppléances, et donc elle reprend la suppléance pour le dicastère d'André Grandjean et moi j'ai repris la suppléance pour le dicastère de Charles-Antoine Evangelista.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer au Conseil communal ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 8.

8. Divers

M. A. Chittani, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'ai un petit truc. On arrête l'électricité à minuit le soir dans le village. Malheureusement, quand on quitte la Maison Vallier à minuit, il n'y a plus de lumière et c'est parfois dangereux. Il y a un « spot » qui se trouve juste en-dessus de l'entrée de la Maison Vallier, seulement la lumière doit être allumée

depuis la tourelle qui se trouve à 200 mètres. Est-ce que l'on ne pourrait pas mettre un interrupteur ici en bas (entrée Maison Vallier) ? Comme ça, lors des manifestations, celui qui arrive allume cette lumière et lorsqu'il ferme la porte pour sortir peut facilement l'éteindre vers 00h00, 1h00 du matin ou le matin quand il fait jour, on éteint la lumière. C'est juste une question de sécurité. Voilà ce que je demande. Merci de votre attention.

M. Ch.-A. Evangelista, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Effectivement, ce problème de sécurité a déjà été abordé. Il y a déjà eu une proposition de revoir ce « spot » qui est d'ancienne génération et encore avec du mercure. Et puis à l'heure des LED, je pense qu'on peut améliorer le système. On va réfléchir sur la question, voir comment on peut gérer le système depuis la tourelle. On va reprendre le point.

Mme N. Ecoffey :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Pour rebondir sur la coupure d'électricité des lampadaires à minuit, il apparaît, sauf erreur, que cela a été décidé en fonction de l'heure d'arrivée des trains dans le village. Malheureusement ou heureusement pour nous, on a des trains qui arrivent suffisamment tard, soit après minuit. Notamment de Berne, de Bienne et le dernier arrive à 00h10. Ce qui fait que les gens qui rentrent chez eux le soir et qui habitent à 10 ou 20 minutes de la gare n'ont plus aucune lumière. La question est de savoir si cela pouvait être étendue à 00h30, afin que les gens qui profitent des derniers transports publics puissent profiter de voir quelque chose quand ils rentrent chez eux. Merci.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Nous allons étudier la question.

M. A. Chittani, Président :

Est-ce qu'il y aurait d'autres divers ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'aimerais attirer votre attention sur les prochaines dates des séances du Conseil général. Donc, à vos agendas :

Le jeudi 27 mars 2025, à 20h00

Le jeudi 26 juin 2025, à 20h00

Le jeudi 25 septembre 2025, à 20h00

Le samedi 13 décembre 2025, à 17h00

Je tiens maintenant à vous exprimer ma profonde gratitude pour vous qui êtes ici aujourd'hui. Votre investissement en temps et réflexion et votre soutien indéfectible envers notre commune est précieux et je tiens à le souligner. Votre engagement contribue à faire de notre village un lieu meilleur pour chacun de ses habitants et je vous en remercie sincèrement.

